Beaumont du lac

N° 3 - Décembre 2025

Sommaire

Le mot du Maire	1
Jacques Hanicot	1
Assainissement	1
1925 à Beaumont du Lac	2
P. L. U. I. c'est parti !	2
Contre les cambriolages, les bons réflexes !	2
Rappel des règles d'élagage dans la commune	2
Infos utiles	2
L'agenda du 1er au 30 juin	2
Conseils municipaux	2

Le mot du Maire

Chères Beaumontoises,
Chers Beaumontois,

J'espère que vous toutes et tous avez passé un bel été et que vous abordez la fin de l'année avec sérénité.

Je tiens particulièrement à remercier les personnes qui se sont déplacées pour la cérémonie de la commémoration du 107e anniversaire de l'armistice de la guerre de 14-18 et du 100e anniversaire des bleuets de France.

Depuis les élections européennes, puis par des législatives inattendues, notre pays se révèle divisé et notre société fracturée dans un climat national morose avec des finances au plus bas, dont une dette au summum de 3 400 milliards d'euros, somme jamais atteinte dans notre histoire.

Les collectivités territoriales sont les premières touchées et sont contraintes de faire des économies et de limiter leurs dépenses pourtant nécessaires pour l'entretien des routes communales, de nos bâtiments communaux que nous devons adapter régulièrement aux normes de sécurité sans parler de l'aspect visuel, important pour notre commune.

Depuis le début de ce dernier mandat, les aides sont en baisse. En particulier, les produits des taxes directes locales vont fortement diminuer avec le déclassement du village de vacances de Pierrefitte déclaré vétuste et à l'état d'abandon aux services des impôts fonciers.

Notre équipe municipale s'efforce au quotidien de faire baisser les charges de fonctionnement par le choix de garder une capacité d'investissement. Car le budget d'une commune est voué à l'équilibre et emprunte uniquement pour ses investissements.

Les travaux d'assainissement à Nergout sont en voie d'achèvement et la réception devrait être fixée très prochainement. Concernant les travaux en cours sur la station de Vichez, bien que la commune ne soit pas maître d'ouvrage du chantier, celui-ci étant sous la responsabilité du Syndicat Le Lac de Vassivière, nous veillons au respect du cahier des charges et du bon déroulement des travaux jusqu'à leur achèvement.

Nous arrivons en fin de mandat. Les dates officielles des élections municipales seront les 15 mars pour le premier tour et le 22 mars pour le second le cas échéant. Pour rappel, la date limite d'inscription sur les listes électorales pour pouvoir voter à ce scrutin est fixée au 6 février. Depuis le 1er septembre, nous sommes entrés dans la période de réserve électorale. Cela signifie que la communication des collectivités est encadrée dans un souci d'équité entre les candidats. Afin de respecter le code électoral, les communications de la commune seront suspendues. Je respecterai celui-ci dans son application.

Aussi je remercie chaleureusement les membres du conseil municipal qui m'ont accordé leur confiance le 15 décembre 2023. J'adresse également mes remerciements et mon soutien aux présidents des associations ainsi qu'aux indispensables et formidables bénévoles locaux et extra-locaux qui contribuent à faire rayonner Beaumont du Lac. Je souhaite également mettre à l'honneur nos agents municipaux et notre secrétaire de mairie qui s'emploient au bon fonctionnement de la commune.

Serge Rougier

Jacques Hanicot

Jacques Hanicot, ancien maire de la commune nous a quitté le 25 novembre.

Son décès brutal, inattendu, est un choc immense pour tous ses proches et les Beaumontois. Élu maire de la commune de Beaumont du Lac de 2008 à 2014, il était connu pour son franc-parler et pour donner son point de vue en toute circonstance.

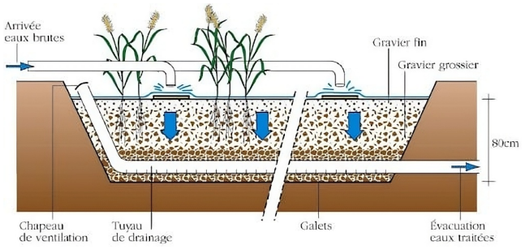
Il effectua les travaux de protection des captages d'eau, de la rénovation intérieure de la mairie avec la mise en place d'un accès pour les personnes à mobilité réduite, il est aussi à l'origine du lancement du PLU, etc. Il a créé un site Internet en réalisant un travail important sur les poilus de notre territoire, morts pour la France. Encore dernièrement, il a créé pour la mairie, un logiciel sur le cimetière, destiné à offrir une présentation de l'ensemble de ce lieu digne d'un professionnel et faciliter le travail de recherche.

Le maire, les adjoints, les conseillers municipaux et l'ensemble du personnel communal, adressent toutes leurs condoléances à son épouse, sa famille, ainsi qu'à ses amis proches.

Assainissement

Savez-vous que la commune accueille une nouvelle roselière ?

De magnifiques roseaux, plantes qui adorent les sols humides vont contribuer à coloniser quatre grands bassins dans les contrebas du hameau de Vichez.



Le syndicat du lac de Vassivière fort d'une équipe de quinze personnes est le maître d'ouvrage d'un nouvel assainissement avec une station d'épuration de dernière génération.

Benjamin dit le Creusois tout fraîchement arrivé de son univers forestier est pris sous les ailes de ses deux collègues : Sylvain et Yannick, pour qui l'univers de la gestion et du traitement des eaux n'a plus de secrets.

Un duo qui fait chaud au cœur dans le souci de la transmission des savoirs au plus jeune. Tous ces natifs du notre belle contrée sont des grands amoureux de leur territoire et de leur eau !

À la question sibylline : « Pour vous Sylvain, qu'est-ce qu'une eau propre ? »

Petit sourire et yeux bleu profond la réponse ne tarde pas à fuser : « l'eau propre c'est l'eau qui n'a aucun impact sur notre milieu naturel ».

Le sujet de l'eau est vaste rajoute-t-il, et Yannick, grand amoureux de la nature qui le regard rêveur rajoute : c'est à la source là-haut qu'on la boit !

L'assainissement actuel est bien vétuste avec tous les aléas que cela suppose et ces trois hommes ont su relever les défis de toutes les fuites et autres contraintes d'un ouvrage en fin de course depuis de nombreuses années.



La nouvelle station d'épuration pour eux, c'est le grand ouvrage d'une vie ! Ont-ils dit en choeur.

Cette station d'épuration est une station filtres plantés de roseaux qui mettent en œuvre le cycle naturel de l'eau. Le procédé combine l'effet épuratoire naturel des roseaux aux effets filtrants de milieux granulaires, sables, graviers, galets… plus ou moins fins.

Les travaux se termineront vers mai 2026. La surface du site est d'un hectare et demi avec quatre bassins à ciel ouvert sur différents niveaux, plantés de roseaux communs, dits aussi roseaux à balais (Phragmites australis, de la famille des Poaceae).

Les eaux usées sont acheminées de Broussas jusqu'à Vichez avec l'aide de plusieurs pompes de relevage.

Cette station d'épuration est de par sa grandeur la deuxième de la Haute-Vienne.

Le coût de l'opération s'élève à 1 104 722 € avec une participation financière de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et du conseil départemental de la Creuse et Haute-Vienne.

L'entreprise qui réalise les travaux est : l'entreprise SADE créée en 1918 (dont l'antenne est à Feytiat).

Un fleuron des travaux publics de notre région !

Pour conclure le choix d'une station d'épuration sur des lits plantés de roseaux, c'est allier l'efficacité et le respect de la nature, un système performant et déjà éprouvé qui garantit l'absence de mauvaises odeurs, l'absence de bruit dû aux marches des pompes.

C'est une solution durable avec moins de consommation d'énergie dans le respect de notre environnement.

« La force de l'eau vient de la source. »

Grand merci à Benjamin, Sylvain et Yannick



1925 à Beaumont du Lac



Retour en 1925 à Beaumont du Lac, notre petit village de 400 habitants, au travers des conseils municipaux : au total 8 séances ! (2 ordinaires et 6 extraordinaires) et une élection municipale le 17 mai 1925.

Parmi les décisions notables, la commune étudia la création d'un tarif spécial pour le nouvel arrêt d'autobus à la Virolle, sur la ligne reliant Eymoutiers à Bourganeuf, facilitant la mobilité des habitants dans un contexte où l'automobile restait rare.

L'école n'était pas oubliée: la municipalité approuva l'achat de cartes géographiques (voir le conseil ci-contre). Par ailleurs, une décision importante porta sur la nomination officielle de l'instituteur comme secrétaire de mairie, fonction qu'il assurait déjà de fait.

L'année 1925 vit naturellement son lot de procédures administratives, avec les élections municipales, l'élection de deux délégués au bureau d'assistance médicale gratuite ainsi qu'à sa commission administrative, la désignation d'un conseiller pour la commission de révision de la liste électorale pour l'année 1926.

Les élus examinèrent également les questions financières de la commune, notamment l'approbation du compte administratif, du compte de gestion et du budget vicinal (entretien des routes et chemins), ainsi que la fixation du traitement du receveur municipal (trésorier de la commune).

La solidarité fut au cœur des préoccupations municipales. Le conseil examina plusieurs demandes d'aide individuelle, dont :

- Une indemnité de soutien de famille pour le fils ainé d'un foyer de trois enfants, dont le père souffrait d'une incapacité partielle au travail et dont les ressources étaient insuffisantes.
- L'assistance aux femmes en couches, sur présentation d'un certificat médical : cinq femmes bénéficièrent de ce soutien en 1925.
- La désignation de quatorze personnes reconnues nécessiteuses pour bénéficier de l'assistance médicale gratuite, couvrant des secours médicaux et/ou pharmaceutiques.

Les personnels communaux ne furent pas oubliés, avec l'augmentation du salaire du cantonnier et celle du traitement de la gérante de la cabine téléphonique.

Session extraordinaire du 10 août 1925

L'an mil-neuf-cent-vingt-cinq et le dix août, le Conseil municipal de la Cne de Beaumont régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Mr Dubayle maire. Étaient présents : MM (messieurs) Dubayle maire, Vialatoux adjoint, Martin, Souyaud, Vareille, Payreix, Mazaleigue, Lescure, Terracol, Serbaud, Prabonnaud, Pradoux. Absent : néant.

Le Président communique au conseil la circulaire de M. le préfet en date du 28 juillet 1925 relative à l'achat de cartes géographiques d'une utilité incontestable pour nos écoles. Ces cartes sont établies par MM Grevillers et Annibal. Un jeu de cartes étant offert gracieusement par le conseil général. Le conseil municipal considère que l'achat des dites cartes est un grand intérêt pour l'enseignement et décide de voter la somme de 38 francs l'acquisition d'un jeu de 2 cartes feuilles. La commune se chargera des frais de montage des baguettes de montage pour les quatre cartes ci-dessus. Le conseil, après approbation de cette dépense, prie Mr de préfet de l'autoriser à prendre cette somme sur le chapitre des dépenses imprévues.

P. L. U. i. c'est parti !

Avec 9 communes pour et 3 contre, le PLUI a été adopté.

La Communauté de Communes des Portes de Vassivière a engagé les études pour élaborer son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal couvrant les 12 communes du territoire. Ce choix traduit une volonté de travailler ensemble à une planification cohérente et sur un projet d'aménagement de notre territoire qui doit répondre au mieux aux besoins des habitants.

L'échelle intercommunale s'impose, mais l'écoute de chaque commune reste essentielle. Une charte sera donc préparée afin de définir les grandes lignes du processus décisionnel du PLUI, qui organisera le développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années, en définir les grandes orientations, répondre aux besoins des habitants actuels, mais aussi réfléchir aux besoins futurs liés à l'attractivité de notre territoire..

Le PLUI sera construit conjointement par toutes les communes. Il permettra permettra de fixer ensemble, les « règles du jeu » en matière d'urbanisme tout en préservant les identités communales. Le PLUI permettra de partager un socle commun en matière de règlementation du droit des sols, mais chaque maire restera compétent en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme sur sa commune.

Contre les cambriolages, les bons réflexes !

Protégez les accès : installez des fermetures fiables et des équipements agréés (volets, grilles, éclairages programmés, alarmes…).

Soyez prévoyant : photographiez vos objets de valeur, notez numéros de série et références, gardez vos factures.

Soyez vigilant : changez les serrures après un emménagement ou une perte de clés, fermez toujours à clé et surveillez tous les accès. Ne laissez pas de clé sur une porte vitrée. Vérifiez l'identité des visiteurs et contactez leur société en cas de doute. Ne laissez jamais un inconnu seul ; mettez vos objets de valeur en lieu sûr.

Évitez les imprudences : n'indiquez pas vos coordonnées sur vos clés, ne les cachez pas dehors ; confiez-les à une personne de confiance. L'été, évitez de laisser les fenêtres ouvertes la nuit.

Avant les vacances : informez votre entourage, faites suivre courrier et appels, et donnez l'impression que votre logement est occupé.

Inscrivez-vous à l'Opération Tranquillité Vacances via la gendarmerie ou sur service-public.fr.

En cas de cambriolage ou si vous en êtes témoin, composez le 17.

Rappel des règles d'élagage dans la commune

Dans un souci de sécurité et de préservation du cadre de vie, la commune rappelle aux propriétaires leur obligation d'élaguer les arbres, haies et arbustes.

Il est impératif que les arbres et haies ne débordent pas sur la voie publique, afin de garantir la libre circulation (piétons, véhicules) et d'assurer la visibilité des panneaux et de l'éclairage.

Côté voisinage, les branches ne doivent pas empiéter chez le voisin, et la hauteur règlementaire des haies en limite séparative est de 2m et doit être respectée.

Concernant les réseaux, une distance minimale de 1m doit être maintenue avec les lignes aériennes. En cas de proximité, contactez le gestionnaire de réseau avant toute intervention sécurisée.

Enfin, les déchets de coupe doivent être ramassés et évacués en décheterie. Votre collaboration est essentielle pour l'embellissement et la sécurité de Beaumont.

Infos utiles

Association des Accidentés de la Vie : défend juridiquement ses adhérents dans tous les régimes sociaux pour des problèmes liés aux accidents du travail, maladies professionnelles et handicap. *05.55.34.48.97*

ADIL 87 : Pour toutes questions sur votre logement. *05.55.10.89.89*

RIS : Pour vous aider à retrouver un emploi ou pour confier des travaux d'entretien et de jardinage à nos équipes : *05.55.56.38.23*

L'agenda du 1er au 30 juin

Janvier

Dimanche 4 Épiphanie – *ASBL*

Dimanche 25 Concours de Galette – *La Chouette*

Mars

Dimanche 15 1er tour des élections municipales

Dimanche 22 2eme tour

Vendredi 27 Loto de printemps – *ASBL*

Avril

Samedi 11 Course de cyclisme Team ULH – *ASBL*

Mai

Samedi 16 Une journée à Beaumont balade et portes ouvertes de créateurs – *La Chouette*

Juin

Dimanche 7 Vassivière en véhicules anciens – *ASBL*

Samedi 27 Finale du tournoi interne du TC Chateauneuf-Linards – *ASBL*

Samedi 30 Déjeuner, Fête des voisins – *ASBL*

Conseils municipaux

11/07/2025 : gestion des gîtes/P.L.U.I.

12/05/2025 : plan de sauvegarde communale/rapport sur le prix et la qualité de l'eau/abattage arbres dangereux/évacuation de gravats/affouages.

14/11/2025 : mutuelle obligatoire des agents/ financement travaux de voirie 2025/gîte de France/ gestion des gîtes/forêt communale/Fondation du patrimoine/travaux d'entretien : passages piétons, volets Mairie, porte foyer.

Les comptes rendus des conseils municipaux sont consultables en Mairie ou sur l'application COM MA VILLE.

Directeur de la publication : Serge ROUGIER
Assistante de publication : Rachel FLACASSIER
Avec la participation de : Romain DUPONT, Sylvie ERCILBENGOA, Isabelle GASCHY et David LIVET.
Imprimé par la mairie en 200 exemplaires
Disponible en numérique sur COM MA VILLE— dépôt légal à parution.

LE PAPIER SE TRIE ET SE RECYCLE